

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 02 MAI 2017

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs ARNOUX, COQUARD, GROSMOLLARD, SOULARD, CHEVALIER, GUERPILLON, DUPUY, VINCENT, BLAIN, CHABANNE, JOUBERT, GIRAUD

EXCUSE : M..CHARBONNIER

ABSENTS : M.BIEF, M.TRIBOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.CHEVALIER

- **Compte rendu de la réunion du 10 avril 2017** : Il est approuvé à l'unanimité.
- **Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour** : extension du périmètre de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais avec l'intégration de 7 communes ligériennes : Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint Denis sur Coise, Virigneux, et Viricelles à partir de janvier 2018. Proposition approuvée à l'unanimité.
- **Demande de subvention « Partenariat territorial 2017-2018 » du département** : Mme le Maire propose d'inscrire les projets suivants : « Demeure du Prieuré » et « Aménagement de la Grande Rue » :

➤ <u>Demeure du Prieuré – 1^{ère} tranche (enveloppe bâtiment et parties communes)</u>	
Travaux de constructions – 1 ^{ère} tranche (chiffrage du 03/04/2017)	377 812.50 €
Honoraire maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôle	47 600.00 €

Total HT	425 412.50 €
Total TTC	510 495.00 €
 <u>Financement</u>	
Etat - DETR	166 250.00 €
Département, (demande au plafond max. de 50%)	212 706.25 €
Commune	131 538.75 €

Total TTC	510 495.00 €

Cette demande de subvention est adoptée (11 voix pour, 1 voix contre).

➤ Aménagement de la Grande Rue (assainissement + voirie)

Chiffrage : 251 000 € HT

Département, (demande au plafond max. de 50%) : 125 500 € HT

Cette demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

Mme le Maire informe l'assemblée que le 9 mai, elle est invitée à participer à une réunion de présentation des modalités de subventionnement 2017-2018 par le Conseil Départemental.

- **Demande de subvention « Contrat de ruralité pour les communes de moins de 2000 habitants » de la Région** : Mme le Maire propose d'inscrire les travaux d'amélioration des dispositifs de chauffage de l'école (7089 € HT) et de la bibliothèque (3125 € HT) soit 10 214 € HT. Cette demande de subvention est adoptée à l'unanimité.

- **Modification des statuts du Syndicat des Eaux** : il est demandé aux élus de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Riverie. La modification est approuvée à l'unanimité des membres présents.

- **Bibliothèque : Proposition de convention « Bébé Lecteur » par le Département :**
 - Remise d'un album « Bébé Lecteur »
 - Gratuité d'inscription pour toute nouvelle famille Bébé lecteur d'un an pour tous les membres de la famille

Il est décidé à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention et à verser une subvention supplémentaire de compensation à la bibliothèque.

- **Compte-rendu des commissions :**
 - **Commissions « Vie scolaire » et « personnel » :**

Réunion de travail prévue : une réflexion est programmée pour adapter le règlement intérieur de la garderie et des TAP et les tarifs qui y correspondent. L'organisation du temps de travail des employées communales est amenée à être modifiée.

- **Commission « Vie culturelle » :**

Fête de la musique et représentation théâtrale :

Dans le cadre d'un échange culturel porté par l'association « La Fabrik » et financé par le programme Leader signé avec le territoire, un comédien jurassien présentera son spectacle dans les Monts du Lyonnais et notamment à Chambost-Longessaigne le vendredi 9 juin et le samedi 10 juin sur la place de l'église.

La fête de la musique introduira ce spectacle le vendredi 9 juin au square Armand Sauret.

- **Commission « Urbanisme » : Retour sur la vente d'un bien nécessitant un changement de destination**

Madame le Maire tient à apporter des précisions nécessaires à l'information de tous.

En juillet 2016, dans le cadre d'un compromis de vente, des acheteurs potentiels d'un ancien commerce se sont présentés en mairie pour évoquer les possibilités de changement de destination d'une partie de ce bien.

Mme le Maire les avait alors informés que ce changement de destination ne pouvait être acté par une déclaration de travaux en raison du règlement du PLU qui ne l'autorisait pas.

Pour de plus amples informations à ce sujet, le secrétariat a donc pris l'attache du service « application du Droit des Sols » de la DDT en charge du contrôle de légalité pour évoquer les possibilités de dérogation notamment en lien avec le transfert d'une partie du fonds de commerce vers un autre.

En septembre 2016, le service ADS a donné une réponse favorable considérant que le risque contentieux est faible, ainsi qu'en précisant la nécessité de joindre à la déclaration de travaux de changement de destination une notice explicative sur ce transfert de fond.

Ainsi, les potentiels acquéreurs étaient donc en mesure d'envisager sereinement l'acquisition de ce bien immobilier en vue de sa transformation par changement de destination.

Ceci étant, ils n'ont pas donné suite malgré les solutions trouvées par la mairie pour pouvoir aménager ce bien dans le cadre d'un dossier de déclaration de travaux.

- **Questions diverses**

- Assemblée générale du Réseau entraide solidarité le 04/05 à 18h30
- Dissolution du SIMOLY : une manifestation est prévue le 09/06
- Cyclo canton le 18 juin 2017
- Bol d'Art les 27 et 28 mai : la mairie financera le verre de l'amitié offert lors du vernissage

- **Prochaines réunions de Conseil Municipal : le 6 juin et le 4 juillet 2017 à 20h30**

Fait en Mairie, le 5 mai 2017

Le Maire, Marie-Luce ARNOUX

